

**COMPTE RENDU DE
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU S.M.A.D.E.S.E.P.
12 Février 2010**

L'an deux mille dix, le douze février, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 12 février 2010

Date de convocation :
Le 25 janvier 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés :14
14 voix pour

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président du SMADESEP), **Mme Carole COUDERC** (Suppléante de M. Jean Pierre GANDOIS), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente du SMADESEP), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Jean Claude FERMIER** (Conseiller Syndical), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **M. Frédéric ARNOUX** (Suppléant de Mme Valérie ROSSI), **Mme Chantal EYMEUD** (Conseiller Syndical), **M. Claude VINCENT** (Conseiller syndical), **Mme Valérie GRECARD** (Conseiller Syndical), **Monsieur Joël BONNAFOUX** (Conseiller syndical), **M. Claude FEUTRIER** (suppléant de M. CATALA), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical).

Etaient représentés :

Mme Valérie ROSSI par M. Frédéric ARNOUX
M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Carole COUDERC
M. Jean Claude CATALA par M. Claude FEUTRIER

Etaient invités :

M. Daniel BOSQUET (Conseiller syndical suppléant du Savinois Serre-Ponçon), M. Marc AUDIER (Conseiller syndical suppléant de l'Embrunais), M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical Suppléant de l'Embrunais), Monsieur Patrick RICOU (Vice Président du Conseil Général des Hautes Alpes en charges des finances du Département), Monsieur Daniel JACQUEMOUD (CDV 05), Mme Laurence CRISCUOLO (CCE), M. Christian GROSSAN (CG 05), M. René BOREL (CDT 05), M. Raymond HONORE (1^{er} adjoint au maire de Savines le Lac), M. Jean Louis MICHEL (Président de la CCUSP), Mlle Audrey GUILLAUME (CCSSP), M. Roger MASSE (Maire de la Bréole), M. SILLITTO (Directeur du Pays SUD)

Etaient excusés :

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h30 en remerciant les participants de leur venue en mairie de Savines-le-Lac.

Madame GRECARD est nommée secrétaire de séance.

Monsieur BERENGUEL remercie les élus et techniciens de leur présence pour aborder l'exercice 2010.

Après l'approbation du compte rendu du dernier comité syndical Monsieur BERENGUEL propose d'aborder l'ordre du jour.

Délibération 2010-01 Approbation du compte de gestion 2009 dressé par Monsieur le Trésorier d'Embrun/Savines

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assurés que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Président indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération 2010-02 Approbation du compte administratif 2009

Mme SAUMONT présente le compte administratif 2009

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération 2010-03 Renouvellement de la convention spécifique annuelle relative à l'entretien et au balisage des bandes de rives pour le compte du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence.

Monsieur le Président expose que conformément à l'Arrêté inter-préfectoral n° 2003.217.6 du 5 août 2003, la mise en œuvre du balisage de bande de rives de la retenue de Serre-Ponçon appartient au Conseil Général des Alpes de Haute Provence et des Hautes-Alpes. En ce qui concerne le territoire des Alpes de Haute Provence, le Département a établi une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de balisage réglementaires des rives de Serre-Ponçon au S.M.A.D.E.S.E.P. (conformément à la convention cadre).

La convention ayant été signée en juin 2005 et la mise en œuvre du balisage effectuée, il convient de réaliser le renouvellement de la convention spécifique annuelle car le maître d'ouvrage délégué accepte de prendre techniquement, à sa charge, les tâches d'entretien ainsi que la pose et la dépose des corps-morts en début et en fin de saison estivale 2010. Cette mise en œuvre par le S.M.A.D.E.S.E.P. implique une rémunération forfaitaire de 3 564,00 € T.T.C. (66.00 € coût de la main d'œuvre x 54 bouées) incombant au Conseil Général des Alpes de Haute Provence. Le Président sollicite l'autorisation de signer la convention spécifique annuelle avec le Département des Alpes de Haute Provence.

La délibération est votée à l'unanimité

2010-04 Affectation des reports et du résultat budgétaires 2009

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que le Compte Administratif 2009 fait ressortir des excédents budgétaires répartis comme suivant :

Excédents de Fonctionnement

Reports antérieurs (excédent)	110436.21
Exercice en cours (excédent)	7171.90
TOTAL	+ 117608.11

Excédents d'Investissement

Reports antérieurs (excédent)	225100.80
Exercice en cours (déficiaire).....	7171.90
TOTAL	+ 210141.03

Il propose alors de les répartir au 001 et 002 sur l'exercice 2010

La délibération est votée à l'unanimité

2010-05 Vote du Budget primitif 2010

Monsieur ZANETTO présente le BP 2010

DEPENSES		SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
011_Charges à caractère général	177 510.00	70_Produit des services du domaine		104 500.00	
012_Charges de personnels	391 730.90	74_Dotations et participations		403 348.57	
65_Autres charges de gestion courante	16 840.00	75_Autres produits de gestion courante		49 000.00	
66_Charges financière	20 701.04	77_Produits exceptionnels		30 000.00	
022_Dépenses imprévues	5 000.00				
023_Virement à la section d'investissement	50 296.74	002 Résultat reporté		117 608.11	
042_ amortissements	42 378.00				
TOTAL	704 456.68			TOTAL	704 456.68
DEPENSES		SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
Opérations d'équipement	1 867 801.08	Subventions		1 489 195.53	
		Emprunt		50 104.78	
		Immobilisation en cours		23 135.00	
		fctva		44 928.00	
		Virement de la section de fonctionnement		50 296.74	
		001 résultat reporté		210 141.03	
TOTAL	1 867 801.08			TOTAL	1 867 801.08

La délibération est votée à l'unanimité

2010-06 Ligne de trésorerie

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité Syndical lui a accordé par délibération 2008-18 du 22 avril 2008 sa délégation pour :

1. *De procéder dans la limite des délibérations budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.*

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme, à un taux effectif global (TEG) Compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement.

2. *De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000€.*

Compte tenu du Budget Prévisionnel 2010 et des dépenses engagées notamment sur le chenal, le syndicat sera confronté à des difficultés de trésorerie à très court terme au court du 2nd et 3^{ème} trimestres. Compte tenu de cette analyse budgétaire et des contacts pris auprès de divers organismes financiers, il est important d'autoriser au Président la possibilité de contracter pour le S.M.A.D.E.S.E.P. une ligne de trésorerie de 600 000€.

La délibération est votée à l'unanimité

2010-07 Festivités des 50 ans du lac - recherche de financements

Le Président expose qu'en cette année anniversaire du cinquantième des premiers tours de turbine de Serre-Ponçon, le S.M.A.D.E.S.E.P. et E.D.F., sur proposition de la commission communication, ont préparé un programme culturel et d'animations plus populaires. Il en ressort après examen des programmes et de leur coût prévisionnel, que ces festivités devraient représenter une dépense prévisionnelle globale pour le S.M.A.D.E.S.E.P. de 210.000,00 € TTC. E.D.F. propose de soutenir le programme du Syndicat en tant que partenaire de ces festivités à hauteur de 50.000,00 €. Outre ce soutien privilégié, le concessionnaire de la retenue a accepté de consacrer des financements importants pour cet anniversaire, que ce soit pour des opérations concertées avec le Syndicat (charte graphique, communication édition de timbres...) que pour des opérations propres (animations autour de la Maison des énergies, patrouille de France...) ou pour des subventions de soutien auprès de partenaires locaux (Comité départemental de voile, club d'aviron, fête de la randonnée...) Le budget global réservé par E.D.F. devrait être proche des 200 000,00 € TTC.

Malgré ce partenariat, l'autofinancement résiduel demeure encore très lourd pour le S.M.A.D.E.S.E.P. ; il est donc nécessaire de solliciter d'autres financeurs que peuvent être la Région, l'Europe, ainsi que le Département des Alpes de haute Provence. L'aide d'entreprises privées mériterait également à être recherchée.

Monsieur RICOU indique que le Conseil Général n'avait pas prévu de financer les 50 ans du lac, c'est une difficulté. Il faut pour autant les célébrer et y associer les hauts alpins.

Monsieur VINCENT indique son étonnement car en effet le SMADESEP parle des 50 ans depuis près de 6 mois et que le barrage est un site majeur des Hautes Alpes, le Conseil général aurait donc dû y penser.

Monsieur BERENGUEL demande qu'on ne lance pas la pierre au Conseil Général. Il remercie en outre EDF de sa mobilisation.

Pour autant Mme EYMEUD et Monsieur BERNARD demande que l'on demande la participation de la région, de l'Europe et d'autres partenaires car ils ne pourront pas tout financer, la moitié du programme seulement.

Il est décidé d'acter un budget de 50 000€ pour la montgolfière et les concours. Pour le reste, les élus demandent au Président de contacter des partenaires publics financeurs.

La délibération est votée à l'unanimité

2010-08 Avenant à la convention pour la réalisation d'une plateforme dévolue à l'atterrissage des parapentes

Le Président rappelle à l'assemblée que le comité syndical a souscrit par délibération n°2009-29 du 1^{er} juillet 2009 une convention partenariale permettant la réalisation à moindre coût d'une plateforme dévolue à l'atterrissage des parapentes sur l'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public accordée à l'Association des Usagers de la Piste Aéronautique de Crots (AUPAC). Cette opération s'inscrivait dans le souci partagé avec les services de l'Etat, la Commune de Crots et les professionnels que de sécuriser au maximum, les uns par rapport aux autres, les différentes activités aéronautiques présentes sur la zone.

Elle avait par ailleurs vocation à accompagner les entreprises de BTP du Département qui demeurent assez désireuses de trouver des aires de stockage de déchets inertes. Dans ce cadre, l'entreprise Charles Queyras TP, agissant pour un groupement l'associant à l'entreprise SEE Gaudy, a fait connaître son intérêt pour valoriser ce site dans des conditions respectueuses de la politique que poursuit le S.M.A.D.E.S.E.P. en matière d'amélioration de la qualité environnementale et touristique. Ce contexte global a conduit à la formalisation, par convention tripartite signée le 16 juillet 2009, du partenariat visant à soutenir cette opération de nature expérimentale.

La signature assez tardive de cet acte conventionnel, lié au report du comité syndical initialement fixé au 24 juin 2009, n'a pas permis à l'entreprise de débiter ses opérations de remblaiement avant la fin de la haute saison touristique. Ces retards de mise en œuvre ont par voie de conséquence empêchée l'entière finalisation de l'opération, 30% du chantier environ demeurant encore à solder.

De fait, la conduite du chantier effectuée par l'entreprise ayant donné entière satisfaction, il convient de lui permettre d'achever l'opération telle que définie par convention du 16 juillet dont l'échéance était initialement prévue au 31 janvier 2010.

La délibération est votée à l'unanimité

2010-09 Demande de financements relative à l'étude du comportement des masses d'eau de Serre-Ponçon et à la réalisation de profils de vulnérabilité.

Le Président rappelle aux membres du comité Syndical l'objet de la délibération n°2009/45, votée à l'unanimité en date du 10 novembre 2009, et qui consiste en la mise en œuvre d'une étude du comportement des masses d'eau sur l'entité Serre-Ponçon.

Cette étude, basée sur l'inventaire des sources de pollution existantes sur la retenue puis sur l'analyse fine et l'expertise des phénomènes de courantologie et des vents dominants présents (prenant en compte les facteurs de saisonnalité et de marnage de la retenue), a comme principal objectif une meilleure compréhension de la diffusion des polluants sur Serre-Ponçon (qu'ils soient d'origines bactériologiques et physico-chimiques). Son objet consistera ainsi à améliorer la connaissance environnementale de la masse d'eau Serre-Ponçon, de manière à définir les éléments de gestion active permettant de concourir à son bon état chimique et écologique au sens de la Directive Cadre Européenne.

Cette étude globale des phénomènes courantologiques permettra aussi d'intégrer des profils de vulnérabilité des eaux de baignade, imposés par la loi européenne avant février 2011, et qui nécessitent la prise en compte des caractéristiques courantologiques des zones d'usages.

Le Président rappelle alors que le plan de financement voté dans le cadre de cette première délibération portait sur un chiffrage estimatif porté à 140 000 € HT, avec la répartition suivante : 50% pour l'Agence de l'Eau, 20% pour la Région et 30% d'autofinancement. Toutefois, suite aux récents échanges entre la DREAL PACA et le S.M.A.D.E.S.E.P., il est apparu que le caractère innovant que pouvait présenter une telle étude en termes de modélisation des phénomènes de diffusion des polluants et de mise en œuvre d'un véritable outil de gestion active, pouvait permettre l'éligibilité à des fonds de subventions issus du programme européen FEDER (voire d'en augmenter le taux de subvention jusqu'à 100%).

Le Président souligne donc aujourd'hui tout l'intérêt pour le S.M.A.D.E.S.E.P. de se prononcer sur le nouveau projet de cahier des charges, allant plus en profondeur sur les parties « analyse des substances polluantes » et « modélisation des phénomènes de diffusion des pollutions » pour parvenir à l'élaboration d'un véritable outil de gestion active en matière de diffusion de substances polluantes. L'enjeu consiste ainsi à renforcer le caractère innovant de ladite étude, en dépassant largement les nouvelles contraintes réglementaires imposées par la directive européenne. Il propose à cet effet de modifier le plan de financement prévisionnel initialement voté le 10 novembre dernier.

Recettes		Dépenses TTC	
Cofinancements publics (100%)		Etude du comportement des masses d'eau de Serre-Ponçon et réalisation de profils de vulnérabilité : <ul style="list-style-type: none"> - Identification et analyse des sources de pollutions potentielles qu'elles soient d'origines bactériologiques et physico-chimiques. - Etat des lieux des zones d'usages de la retenue et élaboration de profils de vulnérabilité théoriques. - Analyse de courantologie lacustre sur Serre-Ponçon, en fonction des facteurs de saisonnalité (vents dominants et marnage). - Modélisation de dispersion des pollutions (réelles ou potentielles) et élaboration de stratégies d'intervention dans le cadre d'une gestion active. 	
Agence de l'eau (50%)	110 000 €		
DREAL PACA (50 %)	110 000 €		
Autofinancement public (0%)			
S.M.A.D.E.S.E.P.	0		
Total :	220 000 €	Coût total TTC :	220 000 €

Monsieur ALLARD LATOUR et Monsieur BERNARD s'abstiennent sur ce vote pour protester contre le désengagement de l'agence de l'eau qui épuise les petites collectivités.

Monsieur BERENGUEL indique que l'Europe se substitue à l'agence de l'eau

La délibération est votée par 11 voix pour et 2 abstentions

Dans le cadre des Questions diverses, monsieur BERENGUEL fait part au conseil syndical d'un courrier adressé par Mme le Maire d'Embrun et Mme le Maire de Puy Sanières concernant la nécessité de prévoir l'aménagement d'une plage sur Chadenas suite aux travaux du chenal.

Monsieur BERENGUEL exprime sa perplexité quand à cette démarche car ce courrier n'arrive au SMADESEP que le jour du comité syndical et compte tenu de la teneur du projet il semble que l'on ne puisse inscrire ces travaux au BP 2010. C'est un aménagement supplémentaire alors que les investissements sur le site sont déjà importants.

Michel BAUDRY prend la parole pour exposer le problème de Chadenas et indique que la logique aurait été que l'étude prene en charge un aménagement global.

Jean BERNARD indique que de nombreuses réunions ont eu lieu depuis le début de l'étude et que ce n'est qu'aujourd'hui que les élus demande cela, c'est trop tard.

Pour Michel BAUDRY il est indispensable de requalifier la plage de Chadenas. Monsieur BERENGUEL indique qu'il faut être équitable et que de nombreux investissements ont déjà été engagés sur ce site, alors que d'autres lieux méritent aussi des requalifications.

Monsieur GANDOIS aborde alors la plage de Chanterenne.

Monsieur AUDIER propose alors de se réunir ultérieurement sur Chadenas pour voir ce qu'il est possible de faire dans le cadre des travaux actuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45